KIDNAPPING AMÉRICAIN...

LE PETIT CASH SERA-T-IL RETROUVÉ VIVANT ?

3.500 personnes participent aux recherches qui se poursuivent en Floride

Princeton (Floride), 3. — Plusieurs milliers de soldats, d'agents et de volontaires ont continué, hier, à fouiller les terrains marécageux plantés de palmiers qui bordent la côte de la Floride, à la recherche du petit James Cash, enlevé par des gangsters.

Bien que le père du garçonnet ait déposé dans l'endroit indiqué par les criminels la rançon de 10.000 dollars réclamée par eux, il est toujours sans nouvelles de son enfant.

Les G-Men qui participent aux recherches ont trouvé ce qu'ils considèrent comme une importante pièce à conviction, à savoir la boîte en carton dans laquelle M. Cash avait placé la liasse de billets de banque destinée aux ravisseurs. Près de la boîte, ils ont ramassé un morceau de papier d'emballage sur lequel les kidnappers avaient tracé un plan de la région et ont relevé sur la route l'empreinte de pneus qui sont probablement ceux de voiture des gangsters.

Les autorités possèdent les numéros des billets de la rançon et toutes les banques ont été prévenues.

Jusqu'à présent, la police a interrogé une trentaine de suspects en Floride.

Une véritable flottille de canots automobiles participe aux opérations, inspectant les nombreuses petites criques de la côte, tandis que des plongeurs professionnels scrutent les grottes et les cavernes submergées.

Les pluies diluviennes ont rendu encore plus difficile la tâche des trois mille cinq cents soldats, policiers, fermiers et pêcheurs, mais leur désir de venger le malheureux garçonnet est tel qu'ils poursuivent inlassablement leurs battues dans les marécages infestés de serpents et de moustiques.

Les autorités sont persuadées que James Cash ne sera pas retrouvé vivant.

L'indignation populaire croît d'heure en heure, à tel point qu'il a fallu avoir recours à la troupe pour empêcher les habitants de se livrer à des actes de violence contre les individus qui ont été interrogés.

Cinq individus interrogés

New-York. — Cinq individus soupçonnés d'être les auteurs du rapt du petit James Cash qui a été enlevé au village de Princetown, près de Miami, ont été interrogés par la police. Les rumeurs les plus contradictoires continuent à circuler à ce sujet.

M. Arthur Rutzen, officier du bureau fédéral d'investigation, qui se trouve sur les lieux, a fait savoir aux journalistes qu'une déclaration officielle sera faite si une arrestation est effectuée ou si la dépouille de l'enfant est découverte.

LES TROUBLES DU MEXIQUE

LE GÉNÉRAL CÉDILLO VEUT AVOIR LA VIE SAUVE ET LA LIBERTÉ

Mexico, 3. — Le chef de l'escorte personnelle du général Cedillo a fait sa soumission. Le médecin qui jusqu'à présent avait suivi le général insurgé, a déclaré que le fugitif serait disposé à se rendre s'il obtenait l'assurance d'avoir la vie sauve et la liberté.

RETOUR DE LYBIE DU ROI D'ITALIE

Rome, 3. — Rentrant de son voyage en Libye, le roi est arrivé à Rome. Il a été reçu à la gare par la reine, le prince de Piémont, la princesse Marie et le sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil.

UNE LETTRE DE FÉLICITATIONS DE Mgr BEAUPIN

Genève, 3. — Mgr Beaupin, président de la Commission de juristes et de missionnaires de l'Union catholique d'études internationales, a adressé au président de la Conférence internationale du travail, une lettre félicitant l'organisation internationale du travail de son œuvre en faveur des travailleurs indigènes des pays de colonisation et approuvant dans son ensemble le projet de conventions internationales soumis à la Conférence sur la réglementation des contrats de travail des travailleurs indigènes.

UN PETIT ENFANT BROYÉ PAR UN CAMION EN LORRAINE

Metz, 3. — Echappant à la surveillance de ses parents, un bébé de quatorze mois fils de M. Paul Reina, domicilié à Dommangeville, s'était traîné sous le camion du laitier Kromploitz, arrêté devant la maison paternelle.

Lorsque le chauffeur, qui ne s'était aperçu de rien, mit sa voiture en marche, une roue broya littéralement la tête du bébé.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES FRANCO-YOUGOSLAVES SE POURSUIVENT DE MANIÈRE ENCOURAGEANTE

Paris, 3. — On apprend, ce matin, dans les milieux bien informés que les négociations commerciales franco yougoslaves qui se déroulent en ce moment à Belgrade, se poursuivent de manière encourageante.

A PROPOS D'UNE AFFAIRE D'ESCROQUERIE A PARIS

Paris, 3. — Nous avons signalé le 7 mai, l'arrestation à Paris pour escroquerie de Robert Paillet et d'Auguste Lange, né à Lille, en 1878, ayant, 122, avenue Philippe Auguste, un magasin de fournitures générales pour grandes administrations.

L'arrestation de M. Auguste Lange n'a pas été maintenue dès qu'il a pû prouver en produisant un acte en date du 26 décembre 1936, qu'il avait cédé la gérance et l'administration du magasin à Robert Paillet.

M. Auguste Lange dont le casier judiciaire est vierge, ne saurait donc être tenu pour responsable des malversations commises par son successeur.

LA PARTICIPATION BELGE A L'EXPOSITION DU PROGRÈS SOCIAL DE LILLE

Bruxelles, 3. — M. Spaak, premier ministre, a reçu, ce matin, M. Mahieu, vice-président du Sénat français, venu l'entretenir de la participation belge à l'Exposition du Progrès social, qui doit avoir lieu à Lille, en 1939.

Le projet de réforme des finances locales

Paris, 3. — On croit savoir que le projet de réforme des finances locales comporte notamment la suppression des centimes additionnels et la modification des trois taxes : patente, foncière et mobilière.

La réforme mettrait à la charge de l'Etat une somme d'environ 800 millions qui serait gagée par des relèvements de droits.

L'EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI

Paris, 3. — L'exposé des motifs du projet de loi tendant à la réforme de la fiscalité locale et à l'allegement des budgets départementaux et communaux qui sera discuté jeudi prochain devant le Parlement souligne le continuel accroissement depuis la guerre des dépenses et des charges des départements et communes.

Au regard de ressources pour ainsi dire cristallisées, les dépenses totales des départements et des communes évaluées à environ 18 milliards en 1929, atteindront vraisemblablement 30 milliards au cours de l'exercice 1938, en comprenant celles du département de la Seine et de la ville de Paris. Pour faire face à la masse croissante des dépenses, les collectivités locales ont dû recourir à l'emprunt. De ce fait, leur dette s'est enflée dans des proportions considérables. La dette des départements atteint 7 milliards celle des communes, 25 milliards.

Les mesures envisagées

Les mesures envisagées dans le projet pour remédier à cette situation sont en ce qui concerne les Recettes : **Suppression des centimes additionnels aux principaux fictifs ; Création de deux taxes frappant, l'une légèrement progressive s'appliquant aux loyers d'habitation ; Enfin, l'ancienne taxe de patente doit être revisée conformément au décret du 30 juillet 1937 par une Commission composée de fonctionnaires et de commerçants.**

Ces mesures n'entreront en vigueur qu'en 1941, par suite des difficultés de révision des évaluations foncières et du régime des patentes.

Prime à l'économie de gestion

En ce qui concerne les dépenses des collectivités locales, le projet tend à indemniser les communes et départements des services que rend à l'État, le personnel appointé par ceux-ci.

Le système envisagé par M. Marchandeau est un forfait de 800 millions environ. Un tiers en serait attribué aux communes proportionnellement au chiffre de leur population à raison de 6 fr. par habitant. Un tiers reviendrait aux communes également, mais serait calculé pour chacune d'elles au moyen d'indices dépendant notamment de leur pauvreté relative. Le dernier tiers serait alloué aux départements en proportion inverse de leur richesse relative.

Les Conseils Généraux auraient alors la faculté de retenir pour le budget départemental, les sommes dont ils disposeraient à ce titre, soit de les redistribuer en tout ou en partie aux communes les plus nécessiteuses de leur circonscription.

Ce système constitue dans l'ensemble une prime à l'économie de la gestion.

La moitié des sommes attribuées aux communes devra être utilisée à l'amortissement de leur dette. L'emploi du reste de la somme doit être décidé par les Conseil Municipaux. En ce qui concerne enfin la trésorerie, le projet ne comporte aucune mesure nouvelle. Elles ont déjà été prises dans des décrets-lois antérieurs.

Pour coordonner l'action des divers services fiscaux, un effort de documentation et de statistique fiscale sera entrepris sans délai. Si le produit global des mesures ci-dessus s'élève bien, une année pleine à 800 millions, il convient d'observer cependant que certaines des mesures envisagées ne produiront pas leur plein effet avant le 1er janvier 1939. C'est pourquoi un article spécial incombant à l'Etat demeureront proportionnées aux recettes immédiatement dégagées et à cet effet la subvention de l'Etat aux collectivités locales sera répartie au parata du chiffre de la population dans la limite ainsi precisée.

DEUX ALGÉRIENS ASSASSINS EXÉCUTÉS A ORAN

Oran, 3. — Ce matin, à l'aube, les bois de justice, amenés d'Alger, ont été dressés devant la prison d'Oran. Deux indigènes, les nommés Hacène ben Mohamadine et Ben Hamou, qui avaient frappé de cent douze coups de couteau leur camarade Mohamed ben Stisou, ouvrier agricole comme eux, ont été exécutés.

UN RETOUR D'ISLANDE ET DE TERRE-NEUVE AVEC UN DEMI-MILLION DE KILOS DE MORUES

Fécamp, 3. — Le chalutier « Sénateur-Duhamel », retour d'Islande et de Terre-Neuve, est arrivé à Fécamp avec 490.000 kilos de morues, 8 fûts d'huile, 60.000 kilos de poissons divers à 10.000 kilos d'issues.

250 ISRAÉLITES ARRÊTÉS A VIENNE

Vienne, 3. — On déclare aujourd'hui de source autorisée, qu'environ 250 israélites ont été arrêtés à Vienne au cours de cette semaine. On ajoute qu'il s'agit là d'une action judiciaire normale contre des juifs qui seraient coupables notamment d'infractions à la loi sur les devises ou d'activité politique contre le régime.

POUR RESTAURER LA VALEUR DES TITRES ADMINISTRATIFS

Paris, 3. — En vue de restaurer la valeur des titres administratifs, M. Mandel vient de prendre un décret qui paraîtra demain à l' « Officiel », aux termes duquel les fonctionnaires et les magistrats coloniaux ne pourront plus se voir conférer lors de leur admission à la retraite, l'honorariat d'un grade supérieur à celui qu'ils possédaient en activité de service

Un comptable de Lille trafiquait des vignettes des assurances sociales chez les commerçants où il travaillait

La Brigade Mobile a mis fin à cette escroquerie

L'inspecteur des finances Dubos effectua dernièrement des vérifications et contrôles chez certains commerçants employant des ouvriers assujettis aux Assurances sociales. A la suite de constatations faites, notamment chez un négociant en charbons de Loos, M. L... Il rédigea un rapport lequel motiva une plainte de M. Ottavi, directeur régional des Assurances sociales à M. Depis, procureur de la République à Lille, qui chargea la brigade mobile de Lille de l'enquête.

L'enquête

M. Fressard, commissaire divisionnaire chef de la deuxième brigade mobile, délégua l'inspecteur principal A. Coussemacker pour mener à bien l'enquête motivée par les faits signalés.

Le rapport mentionnait que l'inspecteur avait remarqué qu'on avait utilisé des vignettes ayant déjà servies.

M. Coussemacker s'appliqua à rechercher l'origine des vignettes indûment employées. Il s'aperçut qu'il s'agissait de timbres des Assurances sociales provenant de différentes maisons de commerce et il eut l'attention attirée par le fait que ces établissements employaient tous un comptable, M. Georges Nave, demeurant 253, rue Nationale et ayant demeuré au 46 de la même rue, à Lille. Il n'était plus douteux que c'était bien ce comptable qui était le coupable.

Escroquerie et abus de confiance

Le système était le suivant. M. L..., de Loos, employait M. Nave pour ses travaux de comptabilité.

— Combien vous faut-il de timbres des Assurances sociales pour les ouvriers ?

— Il en faut pour X francs.

— Voilà l'argent. Faites le nécessaire.

C'est une question de confiance. Le moins que l'on puisse faire, c'est d'avoir confiance en son comptable. On ne sait plus à qui se fier ! La preuve, c'est que Georges Nave, au lieu d'acheter les vignettes, utilisait de vieux timbres ayant déjà servi et sur lesquels il apposait le cachet d'un bureau de poste. Comment s'était-il procuré ce timbre humide ? Çà, c'est une autre histoire...

Le trafic durait-il depuis longtemps ?

Une commission rogatoire, délivrée par M. Le Foyer, juge d'instruction au parquet de Lille, permit à l'inspecteur principal Coussemacker d'effectuer une fructueuse perquisition au domicile du comptable. Il était accompagné par l'inspecteur Gillet.

Là, les policiers découvrirent une documentation édifiante et notamment un stock important de vignettes. Notons encore que Georges Nave détenait des bons de paiement non exécutés.

Il s'agit d'une escroquerie de plusieurs milliers de francs.

L'enquête continue.

En attendant la fin de l'enquête, d'ores et déjà concluante, le comptable Georges Nave a été déféré au parquet de Lille et écroué à Loos.

A. L.

BAIGNADE MORTELLE A GUARBECQUES

Vendredi matin, deux jeunes gens se promenaient le long du canal d'Aire à La Bassée, sur le territoire de Guarbecques. Il était environ 10 h., lorsqu'ils décidèrent de prendre un bain. Les deux nageurs se mirent à l'eau, mais aussitôt l'un d'eux, qui ressentait déjà un peu de migraine, voulu plonger et après avoir essayé de remonter à la surface, fut pris de congestion et coula à pic. Il s'agit de Samuel Tournesac, 18 ans, employé en qualité d'accrocheur de traction aux usines d'Isbergues, originaire de Calais. Il demeure en pension chez M. Jean Yvon, débitant à Isbergues.

La gendarmerie d'Isbergues a procédé à l'enquête d'usage et des recherches sont effectuées pour retrouver le corps de l'infortuné nageur. Quant à son compagnon, il n'eut que le temps d'arriver de l'autre côté du canal.

M. LÉON JOUHAUX PRÉSIDERA UN MEETING DES MÉTALLURGISTES LE 12 JUIN A VALENCIENNES

L'Union des Métaux de Valenciennes et environs organise un grand meeting dimanche 12 juin, à 16 h., à Valenciennes, place Verte. Le bureau de l'Union a obtenu le concours de M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., qui prendra la parole au cours de cette manifestation qui doit amener à Valenciennes la grande foule des travailleurs de la métallurgie et des diverses corporations de l'arrondissement.

LE TIRAGE A DENAIN DE LA TOMBOLA DE L'ASSOCIATION FRANCO-ITALIENNE DES ANCIENS COMBATTANTS

L'Association franco-italienne des anciens combattants nous communique :

« Le tirage de la tombola des billets de « participation aux frais » du congrès interdépartemental, qui a eu lieu à Denain le dimanche 22 mai, a été assuré à Denain, le 29 mai, par la Commission désignée par le congrès. Voici les numéros gagnants :

4377 2960 5804 5848 3336 7189 3771 619
4306 942 5669 6174 631 5662 737 2402

» Pour retirer les lots, se présenter ou écrire (joindre l'adresse et le billet gagnant), café Venise, 1, rue Paul-Vaillant-Couturier à Denain (Nord). Passé le 1er juillet 1938, les lots non retirés seront acquis à l'association ».

LA GRÈVE DES ÉTABLISSEMENTS LEMAIRE ET DILLIES A ROUBAIX

Le syndicat confédéré du Textile Roubaisien répond à la lettre de M. le Préfet

A la suite de la lettre adressée par M. le Préfet du Nord, aux organisations patronales et ouvrières intéressées dans la grève des Etablissements Lemaire et Dillies, on nous communique la réponse suivante, faite par le Syndicat Confédéré du Textile de Roubaix :

« M. le Préfet,

» Nous vous accusons réception de votre lettre du 2 courant, par laquelle vous transmettez à notre organisation syndicale les propositions qui, dans votre esprit, seraient de nature à mettre fin au conflit des Etablissements Lemaire et Dillies.

» Au sujet de ces propositions, nous désirons vous faire part des sentiments de notre corporation et des ouvrières en grève, au cours de l'audience que vous avez bien voulu nous accorder pour le samedi 4 juin, à 11 h. 30.

Dans la présente, nous nous bornons à vous dire que les Travailleurs en grève des Etablissements Lemaire et Dillies tiendront leur assemblée générale le mardi 7 juin, dans la matinée, sous les auspices de notre organisation syndicale et qu'ils auront à délibérer sur vos propositions.

En temps opportun, nous vous ferons connaître les résultats de cette délibération. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées ».

COUR D'APPEL DE DOUAI

AUDIENCE DU 3 JUIN 1938

Escroquerie à Lille

De graves escroqueries furent commises à Lille, par Auguste Liebeskind, 56 ans, photographe, place aux Bleuets à Lille, et son fils Jules, 26 ans, garçon charcutier.

L'un et l'autre présentaient des titres allemands d'une valeur de plusieurs millions à leurs clients, mais ils oubliaient d'ajouter que ces valeurs provenaient d'une époque où moyennant 40 centimes le Français pouvait faire un royal déjeuner dans le plus grand hôtel allemand.

La famille Liebeskind fit plusieurs victimes : M. Lutéran, fabricant de machines à trancher les viandes, perdit 4.500 fr. ; Mme Dorez, marchande de meubles, 7.200 fr. ; M. Lefebvre, de **Maroq-en-Baroeul**, 14.000 fr. ; M. Omer Dumortier, 1.000 francs.

Le tribunal de Lille condamna le père à trois ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour ; le fils à huit mois et cinq ans des mêmes peines. **Ces décisions ont été confirmées par la Cour.**

La Cour a également confirmé une peine de deux ans de prison, que le tribunal de Lille avait infligée à Hector de Voos, pour escroquerie.

Détention de tabac à Avion

Le tribunal d'Arras a condamné à 7.200 fr. d'amende Edmond Frappart, mineur à **Avion**, qui détenait du tabac belge.

La femme Frappart représente son mari devant la Cour.

« Ce tabac a été découvert dans une cachette chez nous, déclare-t-elle, mais il ne nous appartient pas. Mon mari a déjà perdu une journée pour se rendre à Arras, il n'a pas pu venir à Douai et je le remplace devant la Cour ».

Mais celle-ci ne peut faire état de ces considérations et, **par défaut, elle confirme la décision des premiers juges.**

Sur le terri à Valenciennes

Chaque jour, Marie-Thérèse Wallet grappillait du charbon sur le terri des Mines d'Anzin, à **Valenciennes**. Elle fut condamnée à deux peines de prison de quinze jours. Ces décisions sont confirmées par la Cour qui précise qu'elles ne seront point confondues.

A LA PROCHAINE SESSION DES ASSISES DU NORD COMPARAITRA LA MEURTRIÈRE DE FLORIMOND DELESCLUSE

M. Boulanger, juge d'instruction à Lille, a signé, hier, une ordonnance de recevoir devant la Chambre des mises en accusation de Douai, la femme Petit, née Marie Gofette, qui se rendit coupable, en mars dernier, du meurtre de Florimond Delescluse.

Elle est inculpée de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

LE ROLE DES ASSISES DU NORD

Voici le rôle de la session supplémentaire du 2e trimestre des Assises du Nord :

Lundi 13 juin : Coq Albert, vols qualifiés à Lille ; avocat général M. Dejean de la Batie.

Mardi 14 juin : Deraedt, vols qualifié à Gustavine, Pont-à-Marcq, M. Vigneron.

Mercredi 15 juin : Baras Charles, attentat aux mœurs à Bavay ; Zak Joséphs, abandon d'enfant à Esnes : MM. Dejean de la Batie, Vigneron.

Jeudi 16 juin : Flavigny J.-Bte, Duhem Marie et autres, vols qualifiés et recel à Douai : M. Vigneron.

Vendredi 17 juin : Veéhaeghe Prosper, attentats aux mœurs à Bollezeele : M. Dejean de la Batie.

Samedi 18 juin : Kirket Léon, attentat aux mœurs à Coudekerque-Branche : M. Vigneron.

Lundi 20 juin : Dumez Léonie, meurtre à Roubaix : M. Dejean de la Batie.

Mardi 21 juin : Harkad Aoudia, meurtre à Roubaix : M. Vigneron.

Mercredi 22 : Pouget Pierre, incendie volontaire à Roubaix : M. Dejean de la Batie.

Jeudi 23 juin : Chavowski Bernard, assassinats à Raismes : M. Vigneron.

Vendredi 24 : Boulet Alfred, meurtre à Thun-Lévêque : M. Dejean de la Batie.

Samedi 25 juin : Bailleul Julien, Dormieu René, agression nocturne en réunion sur chemin public à Boeschèpe : M. Dejean de la Batie.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DU NORD DES E.S.S.I. A SAINT-OMER

On rappelle que l'Assemblée Générale annuelle de la Fédération du Nord des Essi (Syndicats d'Initiatives) aura lieu le dimanche 12 juin à 9 h. 30 à l'Hôtel de Ville de **Saint-Omer**.

Elle sera particulièrement importante en raison de l'Assemblée Générale de la Confédération Touristique Franco-Belge, qui aura lieu le même jour à 11 h. 30 également à l'Hôtel de Ville et à laquelle assisteront de nombreuses personnalités Belges et des représentants des Syndicats d'Initiatives Belges.

En dehors de l'intérêt touristique de cette journée, ce sera une véritable fête de l'amitié Franco-Belge.

Voici le programme de cette journée organisée par : Le Syndicat d'Initiatives « Les Amis de Saint-Omer », le Sous-Comité de Saint-Omer, de l'Action Economique du Nord et de l'Est, la Fédération Touristique Franco-Belge, la Municipalité de Saint-Omer. 1. 9 h., dépôt d'une gerbe de fleurs au Monument aux Morts ; 2. 9 h. 30, assemblée générale de la Fédération du Nord des Essi ; 3. 11 h. 30, assemblée générale de la Confédération Touristique Franco-Belge ; 4. 12 h., réception officielle par l'Administration Municipale ; 5. 12 h. 30, visite du Musée ; 6. 13 h., apéritif Café de l'Union, place Victor Hugo ; 7. 13 h. 30, grand banquet officiel (Hôtel des Sapeurs-Pompiers) ; 8. 16 h. 30, grand concert Franco-Belge, au Jardin Public, par l'Harmonie Municipale.

Les autorités françaises et les délégués officiels des Syndicats d'Initiatives seront au banquet les invités du Syndicat d'Initiatives de Saint-Omer.

Les délégués suppléants et les dames auront à verser une somme de 15 francs pour frais d'organisation.

Toutes les autorités belges et délégués des Syndicats d'Initiatives Belges seront les invités du Sous-Comité d'Action Economique du Nord et de l'Est.

En vue de la bonne organisation de cette importante journée je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me renvoyer votre adhésion avant le 9 juin prochain, par l'envoi du bulletin que vous trouverez ci-joint (l'adresser à M. **René Reubrez**, 15 rue Gay-Lussac à La Madeleine-lez-Lille (Nord).

LA RETRAITE DES ANCIENS COMBATTANTS INTERNÉS POUR ALIÉNATION MENTALE

Le Conseil général a, dans sa dernière session, adopté le vœu déposé par M. Henri Becquart, tendant à ce que « la retraite du combattant ne soit plus comprise dans les ressources de l'intéressé pour participation aux frais d'hospitalisation et quelle soit au contraire laissée à la disposition des familles pour adoucir le sort des anciens combattants internés pour aliénation mentale ».

Comme suite à ce vœu, M. Henri Becquart ayant écrit à M. le préfet du Nord pour lui signaler que certains asiles du département continuaient à retenir le montant de cette retraite, M. le préfet du Nord lui a répondu que l'intérêt de la question ne lui avait pas échappé et qu'il a demandé à M. le ministre de la Santé publique dès le 30 avril dernier, un examen spécial de la question.

Souhaitons qu'une décision favorable aux malheureux intéressés et conforme du reste à l'article 149 de la loi de finances du 16 avril 1930, déclarant insaisissable la retraite du combattant, instituée en témoignage de la reconnaissance nationale, intervienne le plus tôt possible.

AU CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE, A LILLE

Le Conseil Interdépartemental de Préfecture a tenu séance vendredi, sous la présidence de M. Péberay, président ; M. Bonneville faisant fonction de commissaire du gouvernement.

La Ville d'Anzin intentait une action contre la « Compagnie des Chemins de Fer Economiques du Nord », à Valenciennes, dont les installations occasionneraient certaines fuites d'eau dans les canalisations de la Ville d'Anzin. Cette question est très controversée.

M. Bonneville a conclu à la nomination d'une « Commission d'expertise » qui aura à fournir un rapport détaillé et précis.

L'affaire a été mise en délibéré.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 4 Juin 1938. — Soleil : Lever, 3 h. 52 ; coucher, 19 h. 46 ; Lune : Lever, 10 h. 55 ; coucher, 23 h. 52.

Aujourd'hui : Sainte-Emma. — Demain : Pentecôte.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 3 juin 1938, à 18 h. : Baromètre : 764 mm, 7, hausse depuis la veille, à 17 h. 30 ; Thermomètre : Fronde : 16.0 ; Minima : 7.3 ; Maxima : 18.8 ; Etat hygrométrique : 61 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 30 : gouttes ; Direction du vent : Sud ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Sud ; Etat du ciel, peu nuageux. Prévisions pour aujourd'hui : Assez chaud ; assez beau.

L'OUVERTURE DU CONGRÈS DES COMBATTANTS RÉPUBLICAINS A ROUBAIX

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il dit que ces assises annuelles se dérouleront sous un caractère symbolique puisqu'elles ont pour cadre une ville ou on travaille, centre de doctrine démocratique du fait qu'elle est la cité de Jules Guesde. Il termina en souhaitant que a F.N.C.R. poursuivre la lutte incessante pour la défense des intérêts des anciens combattants, pour assurer de nouvelles conquêtes et, surtout, pour continuer à cultiver l'esprit de paix entre tous les peuples.

On passe ensuite à la lecture des rapports.

Le rapport moral

M. Louis Terray, secrétaire général de la F.N.C.R., présenta le rapport moral. Il rappela que le congrès national, tenu à Auxerre, en 1937, fut une éclatante manifestation de la vitalité et de l'activité de la F.N.C.R.. Depuis ce congrès, les effectifs des fédérations départementales se sont constamment accrus et la fédération nationale a reçu l'affiliation de deux importants groupements : les ayants droit à la carte du combattants et la Ligne des Musulmans anciens combattants.

Activité du bureau. — Le bureau central s'est réuni 24 fois, dont trois en séance plénière, et diverses motions furent votées sur les événements politiques intérieurs et extérieurs.

Le **Comité** central s'est réuni quatre fois ; il a notamment précisé la position de la F.N.C.R. sur la paix. Il a demandé aussi que les lois soient également appliquées à tous.

Action confédérale. — Le Conseil national statutaire, à Paris, les 28 et 29 novembre 1937, a voté des motions diverses sur la paix, les droits des A.C. et la défense des institutions républicaines.

Enfin, dans le domaine de l'action internationale, la F.N.C.R. a collaboré avec les grandes organisations pacifistes.

Situation financière

Après cet exposé, M. Panbaleux détailla devant l'assemblée la situation financière, dont les comptes avaient été approuvés par la commission de contrôle, et l'auditoire donna quitus au trésorier.

La politique intérieure

M. J. Igot, commissaire général de la F.N.C.R., présenta le rapport sur la politique intérieure.

La F.N.C.R., qui a prêté le serment du 14 juillet 1935, a été fidèle à la parole donnée et doit rester attachée au rassemblement populaire.

L'orateur jeta ensuite un coup d'œil sur les deux années écoulées et, toute amertume mise à part, souligna que le Front populaire a rempli sa mission en écartant le fascisme et qu'il peut être fier des résultats acquis au point de vue social.

« **Les difficultés intérieures**, dit-il, **ne seront résolues que par la force légale du pouvoir, exercé par le Rassemblement populaire démocratique des masses avides de science, d'œuvre et de technique** ».

Il faudra pour cela un gouvernement énergique s'appuyant aussi sur les forces syndicales et sociales ; ce gouvernement devra être stable et il faudra enfin que le Front populaire soit organisé.

La F.N.C.R. demande que la délégation des gauches, le C.C. de Rassemblement populaire soient un véritable trait d'union, soient des organismes où l'on pourra vraiment travailler, exposer avec précision ce qui nous divise, pour mieux découvrir ce qui nous unit, un organisme qui dépassera la politique proprement dite, pour l'examen des problèmes et des solutions qu'ils appellent.

Enfin, M. Igot conclut en demandant aux militants de s'imposer les devoirs nécessaires : assiduité, solidarité, discipline, don de soi-même et fidélité à l'Association.

La politique étrangère

C'est un rapport très touffu et extrêmement documenté qu'a présenté sur cette question, M. Jean Sennac, secrétaire général international de la F.N.C.R.

Le rapporteur débute par un coup d'œil sur la situation internationale et voit à la base de tous ses maux le traité de Versailles qui n'a tendu qu'à diviser l'Europe.

Après avoir examiné la situation des divers pays, les modifications intervenues depuis 20 ans et les motions et rapports antérieurs, M. Jean Sema tire les conclusions suivantes :

1° Faire tous ses efforts pour revenir à la conception de la sécurité collective par la S.D.N.

2° Continuer l'entente franco-anglaise, mais en essayant de réagir sur la politique anglaise de façon à ne pas être exclusivement à sa remorque.

3° Essayer de conclure une entente avec l'Italie pour tâcher de stopper le dynamisme allemand.

4° Engager des conversations avec l'Allemagne en vue d'une entente économique et, aussi, pour consolider, le cas échéant, l'opposition de l'Allemagne libérale à l'intérieur de ses frontières.

5° Redevenir les protecteurs des petits Etats de l'Europe Centrale en assurant leur indépendance et, pour ce faire, continuer à défendre la Tchécoslovaquie.

6° Enfin, ne pas oublier que deux impérialismes se heurtent : celui d'Amérique et celui de l'Angleterre.

7° Tendre tous nos efforts pour que la politique française ne permette pas à ces impérialismes d'enrôler des nations européennes dans leur batailles.

8° Faire l'impossible, et cela inlassablement, pour que la politique française soit une politique de réconciliation de l'Europe occidentale. Rester fidèles à nos alliances et à nos pactes ; les élargir autant que possible pour que la France récupère, vis-à-vis de l'Amérique, et surtout de l'Angleterre, son indépendance.

9° Ne pas oublier que notre puissance extérieure est conditionnée par notre unité intérieure et notre valeur économique. En conséquence, réconcilier le peuple de France et discipliner ses forces économiques pour les besoins de l'intérêt général.

La première journée se termina, à 17 heures, par une visite de l'Institut Turgot, un des plus grands établissements d'enseignement professionnel de la région. Pilotés par M. Turotte, le sympathique directeur, les Congressistes furent émerveillés des superbes installations abritant toutes les spécialités et c'est avec grand intérêt qu'ils écoutèrent les renseignements et détails sur le fonctionnement des cours.

∴

Aujourd'hui samedi, se poursuivront les visites de l'école de rééducation et de l'établissement de bains et les réunions de commissions. L'après-midi, à 14 h., séance plénière, discussion des conclusions.

L'excursion à Londres est remplacée par une visite à Lorette

L'excursion à Londres, prévue pour le lundi 6 juin, ne pourra avoir lieu par suite de la défaillance de la Société organisatrice. Le Comité organisateur a immédiatement mis sur pied une excursion à Lorette. Les membres qui désirent y participer sont priés de se faire inscrire sans tarder à la permanence, 12, rue du Maréchal Foch. Le coût du voyage est de 25 francs.

REBONDISSEMENT DE L'AFFAIRE RUMEUR A TOURCOING

Un plan de sabotage a été découvert et deux arrestations ont été opérées

On se souvient que le 26 mars dernier Louis Rumeur, directeur de la Maison de montage d'automobiles américaines Générale Importations, à Tourcoing, avait été inculpé de détournement de 60 000 fr. de matériel à son profit, et ce dans le but avoué de monter à son compte une usine à Armentières. Naturellement, Rumeur avait quitté la Générale Importations, qui le remplaça par M. Leber, directeur actuellement en fonctions. Brusquement, l'affaire s'est corsée et a rebondi de manière imprévue dans les circonstances suivantes :

Tentative de sabotage

Sur plainte de M. Sander, gérant à Paris, avenue Foch, de la G.I.M., M. Le Foyer, juge à Lille, délégué à Tourcoing hier MM. Dobbelars, commissaire spécial de la 2e brigade mobile et Plé, inspecteur qui convoquèrent successivement à la sûreté de Tourcoing le nommé Léon Facomprez, 58 ans, ancien chef-magasinier de l'usine, complice de Rumeur et Louis Rumeur, 48 ans, ancien directeur, domicilié rue Carnot, 37. Après interrogatoire, les deux hommes furent aussitôt placés sous mandat de dépôt et dirigés sur la prison de Loos. Voici les faits exceptionnellement graves qui avaient motivé ces arrestations.

On sait que Rumeur (avec la complicité de son co-inculpé), avait détourné un gros stock de matériel. Or, désireux de tirer vengeance de la Société qui l'avait poursuivi, il parvint, par de fallacieuses promesses, à s'attacher six ouvriers de la maison, dont trois avaient été congédiés.

Il y a trois jours, Rumeur tint un véritable conseil de guerre avec ses complices et un plan de sabotage (qui a été saisi par la brigade mobile) établi sur une feuille de carnet. Il ne s'agissait pas moins de ciseiller des fusibles (d'où possibilité d'explosion grave) et de mettre du sable dans le moteur compresseur du magasin de peinture (d'où possibilité d'incendie, vu la proximité d'un stock de vernis). De plus, l'aiguillage des voies de la ligne Paris-Gand se trouvant à quelques mètres seulement, il en eut résulté un sérieux accident sur les dites voies. M. Darras, chef de gare principal, a fait hier matin une démarche à ce sujet à la police de Tourcoing et à la direction de l'usine.

La voix de la conscience

Le jeune ouvrier chargé des actes de sabotage hésita, puis les remit à plus tard, et, finalement, vendit la mèche. Tous les ouvriers furent aussi interrogés et avouèrent sans difficultés. Une partie du matériel volé a d'ailleurs été récupéré par l'agent de la sûreté tourquennoise Picavet.

Rumeur et son complice sont inculpés de vol et détournement de matériel et recel de pièces volées; la question connexe de sabotage sera étudiée à part.

Ajoutons que la mobile recherche un troisième complice ayant habité Tourcoing et, s'étant réfugié en Angleterre. Il se pourrait aussi que, avant peu, l'affaire réserve des surprises dans la région lilloise.

LE REMARQUABLE BILAN DE L'EXPOSITION PHILATÉLIQUE DE SAINT-AMAND

C'est un magnifique succès qui a été enregistré par le jeune Groupement du Hainaut Français

A quelques jours de la grande manifestation philatélique qui se déroula à Saint-Amand il est possible de dresser le bilan exact du résultat obtenu et c'est une raison pour féliciter et honorer la jeune société qui réalisa cette exposition, unique dans les annales régionales, le Groupement du Hainaut Français.

Malgré le mauvais temps l'exposition a reçu un nombre considérable de visiteurs.

Plusieurs milliers de personnes ont défilé dans les salles de l'Exposition. Malgré ses 3 employés dont 2 affectés uniquement à la vente des timbres, le bureau provisoire fut bien souvent embouteillé. L'aimable directeur des postes a bien voulu nous donner le chiffre de vente de cette journée. Il a été vendu pour 1.049 fr. 35 de timbres dont 3.291 fr. 50 de timbres de bienfaisance ce qui laisse aux œuvres pour lesquelles ils ont été émis, un bénéfice de 734 fr. 50. En plus des cartes souvenirs souscrites avant l'Exposition, plus d'un millier fut vendu aux deux bureaux.

Bien que l'Exposition fut le travail commun de tous les membres nous ne froisserons aucune modestie en révélant quelques noms. M. Deltenre, le dévoué président du Groupement avait exposé quelques précurseurs dont quelques pièces assez rares. M. Picard avait glissé parmi les entiers-postaux quelques lettres et cartes réellement de valeur. De beaux ensembles de MM. Buyère, Lisse, Bourrougth, Maniasse, Lebacq, Michel, Colmont, Cordonnier étalaient la diversité des vignettes de France, d'Allemagne du Nord, d'Algérie, de Belgique, Congo belge, Colonies françaises, Serbie et Monténégro. Belle présentation par M. Bridoux d'un 60 cent. bistre, taxe oblitérée à *Condé-sur-Escaut* est très rare ; du même sur lettres les timbres coloniaux de l'Expo de Paris. Remarqué aussi un 5 francs Centenaire Algérie, centre renversé, à M. Belot, la valeur de cette pièce dont on ne connait que 50 exemplaires est indiscutable.

M. DELTENRE
Président du Club

La poste pendant